

## **Procès-verbal n°12 de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 2 décembre 2025**

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 40 membres sont présents sur 57, soit une majorité de 21.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Deux personnes ont souhaité se faire assermenter, il s'agit de :

Aline Lavanchy,  
Manuel Laurent.

42 membres sont donc présents sur 59, soit une majorité de 22.

Le président rappelle que les membres du conseil sont assermentés pour la législature en cours, soit jusqu'au 30 juin 2026. Dès lors, celles et ceux souhaitant être membre du conseil pour la prochaine législature devront être présent-e-s lors de l'installation des nouvelles autorités courant juin.

Le président passe à l'ordre du jour de cette séance.

### **1. Préavis municipal n°4 / 2025 – Budget 2026**

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité.

M. Oliver Bleiker, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation du budget 2026 soumis au Conseil général prévoyant un excédent de charges de CHF 58'098.-.

Le président ouvre la discussion.

Luc Jaunin s'interroge sur la possible interdiction des fils barbelés actuellement en discussion au Grand Conseil et ses conséquences sur les frais d'entretien du pâturage. M. le syndic informe que la commune procède déjà à ces travaux de remplacement au fur et à mesure que les clôtures sont refaites dans le cadre de l'entretien budgétaire.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°4 / 2025 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.



## **2. Préavis municipal n°5 / 2025 – Modification des statuts de l'Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)**

M. le municipal Carlos Bujard présente le préavis de la municipalité.

M. Oliver Bleiker, rapporteur pour la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°5 / 2025 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

## **3. Préavis municipal n°6 / 2025 – Adoption du nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré**

M. le municipal Loïc Liberati présente le préavis de la municipalité.

M. Orlando Paulos, rapporteur pour la commission ad'hoc en charge de l'examen du préavis, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

Yves Jaunin fait part de son étonnement sur certaines dispositions d'application de la loi et de leurs impacts sur le règlement communal. Il demande que la votation sur ce point de l'ordre du jour n'intervienne pas séance tenante et que cet objet soit étudié plus en détail par la municipalité, notamment sur les questions qu'il soulève.

M. le municipal Loïc Liberati explique que la loi cantonale s'applique déjà, malgré que le règlement communal actuel soit obsolète, et confirme qu'elle est contraignante dans son application. Il rappelle que le règlement communal révisé présenté est conforme à la nouvelle loi, selon le service cantonal en charge. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas possible de rendre le règlement communal moins restrictif que le droit supérieur applicable.

M. le municipal Loïc Liberati répond aux différents cas de figures évoqués par l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le président demande, conformément à l'article 71 du règlement du conseil, si la proposition de renvoi est appuyée par un cinquième des membres présents. Quinze membres soutiennent ce renvoi. L'objet est ainsi renvoyé à la municipalité pour étude complémentaire sur la base des questions transmises par Yves Jaunin et du règlement-type proposé par le service cantonal.



#### **4. Communications de la municipalité**

M. le municipal Robin Boucard informe que la commune recherche une personne pour compléter le personnel de la déchetterie suite à un départ. En cas de questions ou d'intérêt, il se tient à disposition.

M. le municipal Loïc Liberati présente les dégâts constatés sur certains chemins forestiers à la suite des fortes pluies de l'automne. Ces chemins restent accessibles à pied uniquement. Des travaux d'aménagement sont planifiés pour les sécuriser aux véhicules. De plus, il rappelle la vente des sapins de Noël.

M. le syndic fait un point de situation des travaux de la commission en charge d'étudier l'avenir des bâtiments communaux. Il informe de la réouverture du contrôle des habitants à Fey, à partir du 5 janvier 2026. Il rappelle le déroulement des élections communales 2026 et communique la liste des municipaux annonçant leur volonté de se présenter pour la nouvelle législature.

#### **5. Divers et propositions individuelles**

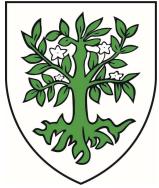
Marc Grand d'Hauteville s'inquiète de la vitesse des véhicules circulant au sein du village et demande quelles sont les mesures prises pour la limiter. Il souhaite de plus savoir s'il y a un intérêt pour un point ressourcerie à la déchetterie. M. le syndic répond que les contrôles radar sont réguliers et que le radar pédagogique présente des résultats dans la norme. Concernant le point ressourcerie, M. le syndic explique qu'il peut être mis sur pied pour autant qu'une personne s'annonce disponible pour le gérer. Il explique de plus qu'une étude de déchetterie intercommunale est en cours et sera vraisemblablement présentée dans une année.

Marc Jaunin déplore les écarts dans son champ des véhicules évitants les gendarmes couchés à proximité du terrain de beach-volley, ainsi que l'utilisation abusive des chemins agricoles. La municipalité a également fait le même constat et désapprouve ces comportements irrespectueux.

Yolande Meldem regrette le littering au bord des routes. La municipalité condamne également ces incivilités et invite les membres du conseil à les signaler au municipal en charge.

En cette fin d'année, le président remercie les membres du Bureau du conseil pour leur disponibilité et toutes les personnes œuvrant pour le bien de la commune.

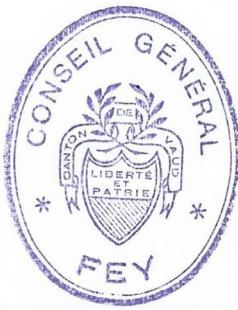
Les prochaines séances du conseil auront lieu les mardis 3 mars (facultative), 2 juin, 8 septembre (facultative) et 8 décembre 2026.



Procès-verbal n°12 de l'assemblée du Conseil général de Fey  
du mardi 2 décembre 2025

La séance est levée à 22h09.

Le Président :  
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :  
Céline Pesquet Saffore